



African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources

COMMUNIQUÉ SUR LA COMMÉMORATION DE LA DEUXIEME JOURNEE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

En commémoration de la Deuxième Journée mondiale de la sécurité sanitaire des aliments, le Bureau inter-africain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) et le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (CCAFRICA) ont organisé une réunion en ligne le 5 juin 2020 pour sensibiliser la population à la sécurité sanitaire des aliments. La réunion a eu lieu sous le thème «*Pandémie COVID -19 et sécurité sanitaire des aliments - Mise en place de systèmes nationaux résilients de contrôle des aliments pour la protection des consommateurs et le commerce sûr*». L'objectif de la réunion en ligne était de fournir une plate-forme aux autorités compétentes en Afrique chargées du contrôle sanitaire des aliments afin de partager l'information sur l'impact, les défis, les leçons de contrôle des aliments à la suite de la pandémie de la COVID -19 et identifier les pratiques exemplaires et les mesures d'atténuation pour les systèmes nationaux résilients de contrôle sanitaire des aliments. La réunion a réuni 86 participants venus de 30 pays africains, 2 CER (CEDEAO et COMESA), UA-BIRA et la Banque africaine de développement. Le Professeur Ahmed Elswalhy, Directeur l'UA-BIRA, a ouvert la réunion, le Dr Kimutai Maritim, coordonnateur du CCAFRICA.

NOUS États membres de l'Union Africaine, les Communautés Economiques Régionales, les partenaires de développement, les producteurs d'aliments, les transformateurs et les commerçants et les consommateurs;

RAPPELANT l'élan créé par les précédentes célébrations de la Journée Mondiale de la Sécurité Sanitaire des aliments (JMSSA) et désireux de collaborer à l'unisson afin de concentrer les efforts sur la réalisation d'acteurs étatiques et non étatiques ainsi que sur les acteurs directement impliqués dans les systèmes alimentaires sur le continent afin de rehausser le profil de la sécurité alimentaire à tous les niveaux ;

PRENANT CONSCIENCE que les aliments dangereux constituent une menace importante pour la santé et le bien-être des humains et peuvent entraver la transformation agricole, l'intégration des marchés et le développement économique ;

RECONNAISSANT que les maladies d'origine alimentaire font 91 millions de malades et causent 137 000 décès prématurés par an¹ et que cela se traduit par des pertes de productivité de 95 milliards de dollars par an dans les seuls pays en développement ²;

CONSCIENTS de la nécessité de maintenir la confiance du public dans les systèmes nationaux de contrôle des aliments et de promouvoir un commerce sûr des denrées alimentaires,

RECONNAISSANT les défis particuliers et l'impact que la pandémie COVID-19 pourrait avoir sur les activités nationales de contrôle alimentaire telles que l'inspection, les tests de laboratoire, la surveillance du marché et le contrôle des importations et des exportations ;

CONSCIENTS de la menace sans précédent que représente la pandémie COVID-19, qui a provoqué des perturbations sociales et économiques d'une ampleur sans précédent et entraîné la fermeture de nombreuses entreprises ;

CONSCIENTS que grâce à l'échange d'informations et d'expériences, des mesures d'atténuation potentielles peuvent être identifiées pour assurer la mise en place et la mise en œuvre des systèmes nationaux de contrôle des aliments qui seront résistants aux pandémies et aux crises futures ;

DEMANDENT que les mesures suivantes soient prises:

1. Accroître les investissements dans la sécurité sanitaire des aliments, y compris le renforcement des capacités de gestion des urgences en matière de salubrité des aliments, afin d'assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires sur les marchés officiels et non officiels ;
2. Encourager l'utilisation de méthodes de caractérisation des risques pour gérer les risques liés à la salubrité des aliments et veiller à ce que l'attention et les ressources soient réalignées sur les opérations classées comme présentant un risque moyen ou élevé ;
3. Encourager l'harmonisation des protocoles d'inspection sur tout le continent afin de réduire au minimum les effets de la crise future et faciliter le commerce intra-africain des aliments ;
4. Examiner le cadre réglementaire existant, évaluer la situation nationale en matière de contrôle des aliments et envisager l'utilisation de technologies dans l'excitation de certaines fonctions réglementaires afin de limiter l'impact des crises futures sur le contrôle des aliments ;
5. Encourager l'utilisation de la certification électronique et du commerce électronique pour faire face au commerce et éviter l'impact des restrictions de circulation en temps de crise ;

¹Estimations de l'OMS sur la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire, OMS, 2015

²La salubrité des aliments : Accélération des progrès dans les pays à revenu faible ou moyen, Banque mondiale, 2018

6. Encourager l'industrie alimentaire à s'autoréguler de plus en plus en fournissant un bon cadre réglementaire et un environnement favorable ;
7. Renforcer les capacités de l'industrie alimentaire et orienter la mise en œuvre des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments fondés sur les principes HACCP et les mesures de contrôle préventif.
8. Encourager la collaboration multisectorielle sur la sécurité sanitaire des aliments, non seulement en période de crise, mais aussi au quotidien.